

Pas de quarantaine pour les revendications !

Le président Macron a annoncé hier une nouvelle série de mesures drastiques : un confinement généralisé pour « au moins 15 jours ». La crise sanitaire est en effet manifeste et personne n'ignore l'état alarmant dans lequel se trouvent les services publics, et notamment le service public hospitalier, ravagé par des années de coupes budgétaires. Les personnels de l'Education nationale sont appelés en soutien, notamment pour la garde d'enfants des personnels soignants.

Dans cette situation exceptionnelle, il ne suffit pas d'appeler les Français à se « hisser à la hauteur du moment » : il faut donner au service public les moyens de faire face. Il faut arrêter les suppressions de postes, arrêter les contre-réformes et la destruction des statuts, il faut que les personnels volontaires puissent travailler en toute sécurité, que leur santé soit préservée.

Contre la déréglementation, pour le droit à la santé

Depuis la décision de fermer les écoles, établissements et les universités, les ministres Blanquer et Vidal ont multiplié les injonctions contradictoires, ouvrant la voie aux pressions de toutes sortes, à la déréglementation. Renvoyer aux recteurs la responsabilité de définir localement les conditions de mise en œuvre des mesures pour freiner la propagation du virus a engendré le flou et des inégalités de traitement. La FNEC FP-FO intervient à tous les niveaux pour faire respecter les droits et garanties statutaires : droit à la santé et à la sécurité au travail, respect des missions de tous les personnels, droit de retrait, mise en œuvre du télétravail dans le cadre réglementaire...

Dans le Rhône, le syndicat FO des hospitaliers et la FNEC FP-FO ont adressé un courrier au préfet pour faire respecter les droits des personnels hospitaliers comme des enseignants accueillant les enfants de soignants, notamment pour exiger du matériel de protection (masques, gants, gel hydroalcoolique).

La FNEC FP-FO et ses syndicats poursuivent leur action en direction des autorités, en lien avec les Unions départementales, pour faire respecter l'obligation de notre employeur en matière de santé et de sécurité au travail, pour faire valoir les revendications. Elle continue d'interpeller les ministres pour des consignes claires.

Le gouvernement ne doit pas tirer profit de cette situation pour instaurer un droit à géométrie variable, et ainsi mettre en danger la santé et la sécurité des personnels.

Pour la FNEC FP-FO, on ne sortira pas de la crise en tournant le dos aux revendications

Retraites, salaires, créations de postes, respect des statuts et des missions, retrait de la loi de transformation de la Fonction publique... nous ne lâcherons rien. Le syndicat maintient son action indépendante.

Les personnels n'oublient pas que c'est à l'occasion d'un conseil des ministres destiné à faire face à la maladie que le Premier ministre a dégainé l'arme du 49.3 pour imposer, « au nom de la démocratie », une réforme des retraites rejetée par l'immense majorité. Le président Macron le sait : c'est pour cela qu'il a annoncé la suspension des réformes, à commencer par la réforme des retraites.

Mais la suspension n'est pas le retrait.

Pour FO, le retrait de la réforme des retraites reste plus que jamais à l'ordre du jour.

Montreuil le 17 mars 2020